



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Déclaration des représentant·es FSU au CSA académique du 24 mars 2026 sur les LDG mobilités

LDG mobilités premier degré

Concernant les lignes de gestion mobilité des enseignants du 1er degré, le bilan communiqué doit nous conduire à en tirer les enseignements nécessaires.

51 professeurs des écoles ont été victimes de mesures de carte scolaire en 2025 sur l'académie. Ce volume est 5 fois plus important que ce qui est envisagé cette année sur l'ensemble du secondaire. Cela questionne. Ce différentiel est inacceptable. Il est la **conséquence directe de fermetures de postes effectuées à l'aveugle, sans aucune anticipation, sans aucune prise en compte de la situation des personnels**. Cela doit cesser.

Les fermetures de postes ont un **impact connu sur la qualité des apprentissages, sur les conditions de travail, sur l'aménagement du territoire**. Elles ont aussi un impact considérable sur le **quotidien des personnels** que nous représentons, sur **leur santé et leur vie familiale**.

Pointe également dans ce bilan, la difficulté qu'ont ces personnels victimes de mesures carte scolaire pour **retrouver un poste équivalent proche** de leur lieu d'exercice précédent et/ou de leur lieu de vie.

Nous craignons que ces mutations subies et lointaines **ne s'amplifient dès cette année et dans les années à venir**, notamment dans les secteurs où la densité de postes est la plus faible.

Un personnel victime de mesure de carte scolaire est avant tout une victime **que l'employeur doit protéger via des règles de gestion adaptées**.

Nous le rappelons encore une fois ici, pour la FSU, il est grand temps que ces règles évoluent pour protéger nos collègues **en maintenant les bonifications "carte scolaire" sur plusieurs années** et en évitant qu'un personnel soit victime de mesures de carte scolaire à plusieurs reprises (parfois consécutives) durant sa carrière.

LDG mobilité second degré

La FSU dénonce encore une fois la réintroduction dans les LDG ministérielles de **l'obligation de fournir la preuve d'une imposition commune, pour les participant·es pacsé·es**, pour bénéficier des bonifications familiales dans le cadre d'un rapprochement de conjoint lors de la phase interacadémique des mutations, **ce qui place nombre de nos collègues en situation de grand stress et crée une discrimination entre marié·es et pacsé·es**. La FSU rappelle que les partenaires lié·es par un PACS et les conjoint·es marié·es sont soumis·es aux **mêmes obligations en matière d'imposition**. C'est d'ailleurs pour cette raison que, depuis 2018, les participant·es au mouvement pacsé·es n'avaient plus à fournir de preuve d'une imposition commune. **Cet entêtement du ministère malgré les interventions multiples et unanimes des organisations syndicales reste à la fois injuste et incompréhensible**.

La FSU se félicite de la réintégration l'an dernier d'une **bonification pour parent isolé**, revendication qu'elle portait depuis sa disparition, tout en continuant de **réclamer une bonification pour enfants** dans cette situation.

De même, la **bonification TZR sur les vœux « communes »** va dans le bon sens mais suffira-t-elle à nos collègues pour obtenir enfin un poste fixe après des années sur ZR, nombreuses dans certaines disciplines, alors que notre académie s'apprête encore à supprimer **67 ETP** dans les collèges et les lycées GT ?

La FSU rappelle que **le barème est le seul moyen de répartir de façon équitable et transparente les nombreuses et nombreux participant·es** aux opérations de mutation et qu'il doit conserver un **équilibre entre ses différentes composantes** permettant de prendre en compte des situations personnelles, professionnelles ou familiales.

Le droit à la mobilité choisie se dégrade du fait des suppressions de postes et les meilleures règles possibles ne suffiront pas à rendre le mouvement plus fluide. Un **plan pluriannuel de recrutements** est urgent pour rendre de la fluidité au mouvement et de l'attractivité à nos métiers.